

## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRETE

N° 2025-059 du 15 juillet 2025

Le Maire de la Commune d'Illange,



MARC LUCCHINI  
MAIRE

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la demande de l'entreprise MTP de Dardilly, qui souhaitent occuper temporairement le domaine public, 18 rue de la Moselle à Illange

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

### ARRETE :

**Article 1 :** L'entreprise MTP est autorisée à occuper le domaine public, 18 rue de la Moselle à Illange, à interdire le stationnement des véhicules légers et poids lourds afin d'effectuer des travaux de branchement électrique.

La circulation sera alternée par sens des points de repères décroissants.

Cette autorisation est accordée pour la période du 21 juillet 2025 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 3 :** M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. le directeur de l'entreprise MTP
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté a été  
Publié le 15 juillet 2025

Illange, le 15 juillet 2025

Le Maire

